

PREFET DE LOIR-ET-CHER

**SOUS-COMMISSION DEPARTEMENTALE
DE SECURITE ET D'ACCESSIBILITE**

Secrétariat

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

☎ : 02.54.51.54.15

☎ : 02.54.51.54.95

N° 1499/SDIS/2018/HP/
Affaire suivie par le Lt POUJADE
Tél. 02.54.51.54.27

BLOIS,

13 SEP. 2018

Le Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours
commandant le corps départemental
des sapeurs-pompiers de Loir-et-Cher

à

Monsieur Daniel CHARLUTEAU
Maire de Thésée
Parc du Vaulx Saint Georges
41140 Thésée

OBJET : Commune de THESEE LA ROMAINE - AVAC - CENTRE D'ACCUEIL A.V.A.C. 18 RUE
NATIONALE

MOTIF : Demande de modification de capacité d'hébergement : Centre de Séjour

REF. : Courriel en date du 7/09/2018 enregistré S.D.I.S. le 11/09/2018

NUMERO ETABLISSEMENT : 2580013

Suite à votre transmission citée en référence,

Bâtiment principal.

Capacité hébergement du R+1 – 34 couchages

Capacité hébergement du R+2 – 21 couchages

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'établissement est classé en :

CATEGORIE : 4°

TYPE : RH

Bâtiment annexe.

Capacité hébergement 13 couchages

CATEGORIE : 5°

TYPE : RH

En conséquence, nous émettons un avis favorable à la modification de la capacité d'hébergement présenté par AVAC, sur la commune de THESEE LA ROMAINE.

Le Directeur

Colonel Hors Classe Léopold AIGUEPARSE



PREFET DE LOIR-ET-CHER

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

VISITE PERIODIQUE
DE LA COMMISSION d'Arrondissement de Romorantin-Lanthenay.

■ RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ETABLISSEMENT

<u>CATEGORIE</u>	<u>CLASSEMENT</u>	<u>TYPE</u>
4 5		RH
<u>ETABLISSEMENT</u>	: CENTRE D'ACCUEIL A.V.A.C.	
<u>COMMUNE DE</u>	: THESEE LA ROMAINE	
<u>NUMERO ET RUE</u>	: 18 rue Nationale	
<u>Tél.</u>	: 0254714038	
<u>Propriétaire</u>	: A.E.P.R.	
<u>Exploitant</u>	: AVAC	
<u>Date de la visite</u>	: 17/07/2018	
<u>Date de la dernière visite</u>	: 28/07/2015	
<u>N° d'établissement</u>	: 2580013	
PUBLIC	PERSONNEL	TOTAL
50	5	55

■ CLASSEMENT de l'ETABLISSEMENT

L'établissement est soumis au Code de la Construction et de l'Habitation, articles R 123-1 à R 123-55 à R 152-4, R 152-5 relatifs à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

Les prescriptions de l'arrêté du 23 mars 1965 lui sont applicables.

Les prescriptions de l'arrêté du 25 juin 1980 lui sont applicables.

Les prescriptions de l'arrêté du 22 juin 1990 lui sont applicables.

L'établissement est classé en 4 et 5 catégorie de type RH.

■ **MEMBRES PERMANENTS :**

- Mme.RENAULT - Madame la Sous-Préfète de Arrondissement de Romorantin-Lanthenay ;
- M.MICHAUD - Représentant M. le Maire de THESEE LA ROMAINE ;
- A/C DE SAINT RIQUIER. - Représentant M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie ;
- Lt POUJADE - Représentant le D.D.S.I.S.

■ **ASSISTAIENT A LA VISITE :**

- Mrs MARCHANN et SOMMIER - AVAC
- Mme. DELPOUYS - DIRECTRICE

■ **OBSERVATIONS**

le site se compose de deux bâtiments accueillant du public, à savoir:

- Le bâtiment principal organisé en R+2, comprenant :

- *au R+2 : 3 chambres, des sanitaires et deux greniers desservis par un escalier encloisonné et un escalier extérieur hélicoïdal,*
- *au R+1: 8 chambres et des sanitaires desservis par deux circulations inférieures à 10 m recoupées débouchant sur une circulation commune donnant accès à l'escalier encloisonné et à l'escalier extérieur,*
- *au rez - de chaussée: autour d'un hall central, d'une part, une salle de réunion, un secrétariat et un espace reprographie et d'autre part, une salle à manger avec une cuisine isolée, une salle d'activités et un bureau.*

Le bâtiment principal dispose d'un système de détection généralisé (greniers compris), géré par un système de sécurité incendie de catégorie A installé dans le secrétariat, associé à un équipement d'alarme de type 1 dont la diffusion sonore de l'alarme générale s'effectue sans temporisation.

- Le bâtiment annexe, organisé en R+1, composé de:

- *au R+1: 3 chambres pouvant accueillir 12 couchages, une chambre destinée au surveillant dotée d'un report d'alarme, des sanitaires, desservis par un escalier encloisonné,*
- *au rez-de-chaussée: une salle de classe de 55 m2 et un sanitaire.*

Le bâtiment annexe dispose d'un système de détection généralisé, géré par le SSI A du bâtiment principal, sans temporisation de l'alarme générale.

➤ **Documents portés à la connaissance de la commission d'arrondissement conformément à :**

- l'article R123-51 du code de la Construction et de l'Habitation :

- a) registre de sécurité : date, observations et conclusions des contrôles et vérifications :
 - diverses consignes générales et particulières en cas d'incendie Oui
 - consignes d'évacuation prenant en compte les différents types de handicap, Oui

➤ **Essais réalisés : (S : Satisfaisant, NS : Non-Satisfaisant)**

- a) Essai du système d'alarme par sollicitation S
 - D'un détecteur autonome d'incendie R+2 bâtiment principal
 - D'un détecteur autonome d'incendie R+1 bâtiment annexe
- b) Essai de l'éclairage de sécurité par coupure de l'alimentation générale (annexe) S

► **Vérifications annuelles :**

Vérifications des installations techniques	Observations	Date	Organisme agréé et/ou technicien compétent
MS			
- Equipement d'alarme	N	11/06/2018	SIEMENS
- Système de sécurité incendie (SSI) :	Oui		
Contrat d'entretien annuel	N	12/03/2018	APAVE
Contrat vérifications triennales	N	21/06/2016	AUGUSTYN
- Extincteurs	N	21/06/2016	AUGUSTYN
- Instruction du personnel :			
Manipulation MS	N	06/07/2018	AUGUSTYN
Evacuation	N	21/06/2018	INTERNE
Système de sécurité incendie (SSI)	N	15/03/2018	INTERNE
DF			
- Désenfumage :			
Naturel	N	21/06/2018	AUGUSYN
EC			
- Eclairage de sécurité	N	12/06/2018	APAVE
EL			
- Installations électriques	N	12/06/2018	APAVE
GZ			
- Installations gaz	AF		
GC			
- Appareils de cuisson	AF		
- Hottes d'extraction	N	15/05/2018	IGIENAIR
CH			
- Chauffage	N	16/07/2018	ENGIE
- Ramonage	N	16/07/2018	ENGIE

VERIFICATIONS ET CONTROLES SPECIFIQUES (en fonction de l'activité)

R			
- Exercice d'évacuation	N	21/06/2018	

■ **PRESCRIPTIONS**

1°) Fournir à la commission de sécurité d'arrondissement, les documents signalés (AF) dans le tableau ci-dessus :

- Rapports de vérifications techniques par un organisme agréé ou un technicien compétent et remédier aux anomalies ou observations constatées (articles R. 123-43 et R. 123-44 du code de la Construction et de l'Habitation) ;

2°) Mettre en place des ferme-portes sur les portes des chambres du bâtiment principal. (Article O6 – O23)

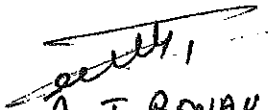
AVIS de la COMMISSION D'Arrondissement de Romorantin-Lanthenay

EN DATE DU 17/07/2018

ETABLISSEMENT : CENTRE D'ACCUEIL A.V.A.C. - THESEE LA ROMAINE

SIGNATURE des MEMBRES PERMANENTS :

Le président,
Avis favorable - ~~Avis défavorable~~



A.T. RENAUD

Le Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours
Avis favorable - ~~Avis défavorable~~

P/O
Lieutenant POUJADE



Le Maire de THESEE LA ROMAINE,
Avis favorable - ~~Avis défavorable~~

Christian Michaud
Adjoint 

Le Commandant
du Groupement de Gendarmerie
Avis favorable - ~~Avis Défavorable~~

P/O AOC DE SAINT RICHIER



La Commission d'Arrondissement émet un avis :

FAVORABLE

à l'exploitation de l'établissement

~~DEFAVORABLE~~

PROCES – VERBAL de la COMMISSION D'Arrondissement de Romorantin-Lanthenay

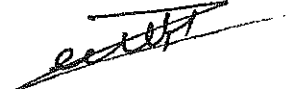
EN DATE DU 17/07/2018

ETABLISSEMENT : CENTRE D'ACCUEIL A.V.A.C. - THESEE LA ROMAINE

AVIS FAVORABLE

~~**AVIS DEFAVORABLE**~~

LaPrésidente


N.T. RENAULLI